

## FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDE SEJOURS SCOLAIRES

**Dossier à adresser au CLASS sous enveloppe fermée portant la mention « CONFIDENTIEL- NE PAS OUVRIR »**

Les dossiers incomplets (pièces justificatives manquantes ou non conformes) ne peuvent pas être traités. A compter de 2018, ils sont renvoyés directement à l'expéditeur.

### Informations agent

**NOM :** ..... **Prénom :** .....  
**Structure / direction / service :** ..... **N° de sécurité sociale :** .....

### Informations concernant l'enfant et son séjour

**Nom de l'établissement scolaire :** .....  
 .....  
**Commune où se situe l'établissement :** .....  
**Destination / thème du séjour :** .....

NOM – Prénom de l'enfant	Date de naissance	Date du séjour		Nombre de jours	Montant des frais à charge de la famille
		Du	au		

**Toute fausse déclaration entrainera le remboursement de l'aide perçue indûment**

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature du demandeur

#### Cadre réservé à l'administration

QF	Nombre de jour	Taux journalier	Calcul
<b>Montant à payer à l'agent</b>			

Exercice : 2018

N° Facture :

Certifié exact, le

Compte général : 6474

Compte budgétaire : PG\_SOC

**L'ordonnateur,**

Centre financier : U98ADSOC

N° Projet (EOTP) : DU98ASOCSOLAIRE

## MODALITES POUR LES DEMANDES D'AIDE SEJOURS SCOLAIRES

**Toute première demande de l'année civile en cours doit être accompagnée du dossier d'ouverture de droits aux prestations sociales UCA dûment complété.**

### Conditions d'attribution

- Enfant de moins de 18 ans au premier jour du séjour ;
- Séjour organisé par un établissement scolaire sous tutelle du Ministère de l'éducation nationale ;
- Dans la limite de 21 jours par an et par enfant cumulés avec les prestations séjours linguistiques, sportifs ou culturels et les stages BAFA ;
- Quotient familial inférieur ou égal à 20 000 €.

### Montant de la prestation

QF ≤ 12 400 €	12 400 € < QF ≤ 15 000 €	15 000 € < QF ≤ 20 000 €
20,00 € par jour et par enfant	10,00 € par jour et par enfant	6,00 € par jour et par enfant

Le montant de la prestation ne peut être supérieur à 90% du restant à la charge de la famille (déductions faites des aides diverses).

### Qui peut en bénéficier ?

Les bénéficiaires des prestations sociales UCA sont :

- les agents titulaires ou stagiaires de l'Université Clermont Auvergne ;
- les agents contractuels de l'Université Clermont Auvergne sous contrat à durée indéterminée (CDI) ;
- les agents contractuels de l'Université Clermont Auvergne sous contrat à durée déterminée (CDD), de droit public et de droit privé, d'une durée supérieure ou égale à 6 mois ou ayant à leur actif une période de contrats cumulés de 6 mois.

Les personnels rémunérés à la vacation ne sont pas bénéficiaires de l'action sociale UCA.

### Comment en bénéficier ?

Le formulaire de demande doit être renvoyé au CLASS dans le mois qui suit le séjour, accompagné des pièces justificatives obligatoires suivantes :

- Copie de la facture acquittée au nom de l'agent et/ou de l'enfant ;
- Attestation de l'employeur du conjoint concernant le paiement ou le non-paiement d'une aide équivalente

**Les prestations sociales versées par l'établissement sont des prestations à caractère facultatif : elles ne peuvent être accordées que dans la limite des crédits prévus à cet effet.**

### Service Culture, Loisirs, Action sociale & Sport

Campus des Cézeaux  
7, place Vasarely – CS 60026  
63178 AUBIERE Cedex

### Gestionnaire de l'action sociale : Nathalie PINEL

Tél. 04 73 40 51 91  
social.class.dvu@uca.fr